

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 11 OCTOBRE 2023**

Délibération N° 25/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le onze octobre à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni au centre des congrès, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	10
Votants	10

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOULET, M Guy JANET-MAITRE, Mme Céline NOEL LARDIN, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, M André GRANGER, Madame Chantal CURTELIN. et Madame France BRUYERE (pour la désignation du Vice-président délégué et les délégations de pouvoir et de signature du CA au Vice-président délégué)

Subvention aux associations Marlio'zen, la croix rouge française et le secours catholique

Le CCAS a été sollicité par les associations suivantes :

- La Marlio'zen (EVS de Marlioz),
- La croix rouge Française,
- Le secours catholique.

Après en avoir délibéré, le CA à l'unanimité décide le versement d'une subvention de

- La Marlio'zen EVS de Marlioz : 6 000€ (six mille euros)
- La croix rouge française : 500€ (cinq cent euros)
- Le secours catholique : 3 500€ (trois mille cinq cent euros)

Délibération adoptée à l'unanimité :
10 voix pour

Fait à Aix-les-Bains le 12/10/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi à la Préfecture le 12/10/23

Et affichage du 12/10/23

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente



Michelle BRAUER

Brauer M 27